



AUCH
La Gascogne au cœur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

—
Séance du Lundi 30 Juin 2014 à 20 heures 30
—

35	conseillers en exercice
29	présents (respect du quorum)
5	conseillers représentés

L'an deux mille quatorze, le lundi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance, dans la salle des Illustres de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Franck MONTAUGÉ, Maire.

D2014-141 - VŒU RELATIF AU PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE (TAFTA) : LE CONSEIL MUNICIPAL EMET SES RESERVES

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord prévoit de faciliter l'accès réciproque des entreprises européennes et américaines grâce notamment à une harmonisation des barrières tarifaires et non tarifaires, dont les normes en vigueur, mais aussi un meilleur accès aux marchés publics.

Le champ d'application du TAFTA sera très vaste, il devrait permettre un rééquilibrage des relations économiques avec les États-Unis, premier partenaire commercial de l'Union européenne.

Qui dit négociations dit évidemment un accord gagnant-gagnant, qui viserait à préserver les spécificités des pays européens. Dans ce contexte, il est absolument indispensable de garantir le maintien du cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de culture, d'éducation, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Ainsi, nous en appelons à la vigilance des négociateurs sur :

- L'introduction d'un mécanisme de règlement des différends Investisseurs-Etats qui autoriserait les multinationales à contester en justice des décisions prises par des Etats pour protéger leurs populations ou l'environnement.
- La préservation des capacités des États et des collectivités territoriales à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.
- La protection des droits de propriété industrielle et intellectuelle, mais aussi des données personnelles.
- L'indispensable garantie d'un haut niveau de protection de l'environnement et la non remise en cause de nos « préférences collectives » en matière de santé et de sécurité alimentaire, d'environnement, d'éthique, et d'agriculture.
- La nécessité que les citoyens, les élus locaux, les parlementaires européens, aient accès aux informations sur les négociations en cours. Or à ce jour aucune consultation des populations n'est prévue pour légitimer ce processus.

Le Conseil Municipal d'Auch, réuni en session plénière ce lundi 30 juin 2014,

- ÉMET des réserves sur le déroulement des négociations en cours sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) marquées par l'absence de contrôle démocratique et de débat public ;
- SOUHAITE l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;
- DEMANDE que l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP soient diffusés publiquement ;
- DEMANDERA aux instances françaises chargées de ratifier ce traité, le Chef de l'Etat ainsi que le Parlement, de s'y opposer si ce traité ne devait pas être protecteur des citoyens européens.

Pour extrait conforme,
le Maire,

Franck MONTAUGÉ